

Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **14 (1885)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (suite).* — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *De l'enseignement du style épistolaire à l'école primaire (suite).* — *Conférence du corps enseignant du district de la Veveyse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Plan de l'Exposition scolaire permanente de Fribourg.* — *Poésie.*

AVIS. — Messieurs les abonnés au BULLETIN sont priés de réserver bon accueil aux cartes de remboursement qui leur seront présentées dans le courant du mois.

LA GÉRANCE

APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

II. — Après la chute de l'ancien régime

(Suite.)

Au rapport général du chanoine Fontaine sur les écoles primaires de la première classe, ajoutons sur ces mêmes écoles quelques détails puisés dans les questionnaires adressés par les commissaires au conseil d'éducation.

Bien que Payerne fit partie du canton de Fribourg à cette époque, nous ne nous y arrêterons que pour signaler quelques particularités. Dans l'école supérieure on enseignait le latin et le grec. Cet enseignement était confié à un ancien professeur, de Granges, près Payerne, lequel avait fait ses études aux académies de Berne et de Lausanne et avait plus tard séjourné en Hollande. S'il est permis d'en juger par son rapport et ses réponses, c'était un homme très instruit. Mais le nombre de ses élèves était fort restreint. Il n'y en avait que sept. Pour traitement il recevait de chaque enfant un sol par mois et une bûche de bois par jour

durant l'hiver ; l'Etat lui donnait annuellement 36 francs, 8 sacs de froment, 8 de messel, 26 mesures d'avoine, 450 pots de vin, l'affouage et un jardin.

Dans les écoles des filles, les branches d'enseignement comprenaient la lecture, l'écriture, la religion, quelques éléments de géographie, d'histoire et les ouvrages manuels. Cette école de filles comptait 64 élèves. Les honoraires de la régente s'élevaient à 5 batz par mois pour chaque enfant ; de plus, elle recevait une pension (traitement fixe) de 120 francs, 2 sacs de froment, 3 mesures de légumes et du bois de chauffage. Les deux autres écoles de filles étaient établies à peu près sur le même pied.

Mais arrivons aux écoles de Romont. Nous analyserons ici le rapport de l'abbé Musy, commissaire d'éducation.

En 1799, la ville de Romont possédait cinq écoles, trois de garçons et deux de filles. L'école supérieure réservée aux jeunes gens qui désiraient étudier le latin dans le but de se préparer aux cours littéraires du collège de Fribourg, était dirigée par Georges Clément ; la grande école primaire de garçons était confiée aux soins d'un abbé Badoud et l'école des commençants avait pour maître Joseph Clément. Les deux régentes s'appelaient l'une M^{me} Clément (la femme de Georges) et l'autre M^{me} Dupond.

Le cours de latin, nous apprend le commissaire d'éducation, avait lieu deux heures l'avant-midi et deux heures l'après-midi. Entre chaque classe les élèves avaient des tâches à domicile. Cinq élèves fréquentaient ces cours : l'un était en principes et les quatre autres se trouvaient plus avancés. Les exercices pour l'étude du latin consistaient dans des traductions du latin en français et dans des thèmes. Pour l'enseignement des éléments du latin, le régent se sert des Rudiments du Père Esseiva. On y apprend aussi le catéchisme diocésain avec les *Maximes de la Sagesse* et le *Portrait du vrai sage dans l'école des mœurs*, par l'abbé Blanchard. L'orthographe n'est pas négligée et pour en faire connaître les règles on ne se contente pas d'enseigner aux élèves la grammaire de Restaut, on leur dicte journallement quelques pages de français et on corrige les fautes en leur présence. On se sert de l'ouvrage du Père Esseiva pour l'arithmétique. On cherche à leur donner en outre une légère teinte de géographie en plaçant sous leurs yeux l'ouvrage de l'abbé de La Croix. Le maître les exerce aussi à la composition en les obligeant à rédiger souvent leurs propres pensées et on les initie aux formules que réclament les conventions et les échanges.

Le régent recevait pour traitement 6 louis en argent, 14 écus pour le bois et 4 sacs de blé. C'est dans la maison de l'instituteur que se donnaient les cours.

Les écoles élémentaires avaient lieu l'été de sept à onze heures et de une à cinq heures. L'hiver elles commençaient une demi-heure plus tard le matin et se terminaient une heure plus tôt l'après midi.

On apprenait à lire et à écrire correctement, à *décliner*, à con-

juguer en français, à calculer. Le maître devait s'appliquer surtout à former ses élèves à la religion et aux vertus chrétiennes.

On se servait du catéchisme diocésain et du catéchisme historique de Fleury, de l'Instruction de la jeunesse, de l'abrégé de la grammaire de Restaut, des Eléments d'arithmétique du P. Esseiva et du Psautier.

L'auteur du rapport que nous résumons expose ensuite les méthodes suivies dans les écoles de Romont. Il nous apprend que dans la lecture, on s'attachait à observer scrupuleusement les règles prescrites, et à distinguer surtout les *accents*.

Si les quelques alinéas que nos grammaires consacrent encore aujourd'hui à l'énumération et à la distinction des accents, sont aussi ennuyeux qu'insignifiants, du moins ils servent à nous montrer combien les vieilles routines ont la vie dure.

Lorsqu'un écolier se trouve arrêté par un mot, nous dit l'auteur, l'instituteur appelle un autre élève; ce qui oblige chacun à prêter une continuelle attention. Pour l'écriture, on leur apprend la manière de tailler la plume, la position de la main, l'usage des lettres capitales et les différentes sortes d'écritures dont on se sert ordinairement.

On s'applique aussi à leur apprendre le calcul. On leur enseigne l'addition, la soustraction, la multiplication, la division, les multiplications *homogènes* et *hétérogènes*, la règle de trois, celle *de cinq*, celles de compagnie et d'alliage. On leur donne encore des notions suffisantes sur les fractions.

En vue de les familiariser avec l'orthographe, on leur dicte quelques morceaux détachés, et, en corrigeant ces dictées, on leur rappelle les règles qui ont été violées.

Pour l'instruction religieuse, on leur fait apprendre le catéchisme du diocèse, on explique aussi le catéchisme historique de Fleury, comme aussi on fait des lectures sur l'Épître et l'Évangile de chaque dimanche. Enfin la veille des grandes fêtes, on leur fait un catéchisme spécial sur la solennité du lendemain.

L'histoire et la géographie ne sont pas négligées non plus.

On formait les jeunes écoliers romontois, à la composition, surtout au style épistolaire.

Les écoles de la commune de Romont sont distribuées en quatre classes : ceux qui lisent forment les deux premières classes, ceux qui épellent forment la troisième et ceux qui étudient encore l'abécédaire sont rangés dans la quatrième classe.

Les enfants qui fréquentent les écoles sont au nombre de 76.

Aux jours d'école, les enfants assistent à la messe qui se dit pour eux à huit heures par leur instituteur dans la chapelle de l'hôpital. Les classes de l'après-dîner se terminent par une prière qui se fait à la chapelle de l'hôpital. Les filles y assistent aussi avec leurs régentes. « Lorsque les enfants seront à même, dit le rapporteur, de recevoir des notions sur la constitution et les lois de la République, les instituteurs seront heureux de pouvoir les leur donner, afin de former de bonne heure les cœurs des écoliers

aux vertus républicaines qui caractérisent l'honnête homme et le bon citoyen. »

Ce passage du compte-rendu suffirait amplement à montrer combien l'esprit français de cette époque s'était infusé dans notre population.

Le jeudi les écoles ont vacance, à moins qu'il n'y ait une fête dans la semaine. En automne les vacances durent de quinze à dix-huit jours. Il n'y a pas d'autres jours de congé dans l'année. L'usage de la verge est presque inconnu dans les écoles de Romont. De fréquents avertissements donnés avec bonté, et parfois de sévères réprimandes tiennent lieu de punitions corporelles.

Le premier instituteur, l'abbé Badoud, reçoit pour traitement 14 louis, 200 pots de vin et 4 sacs de froment. Georges Clément, second instituteur, perçoit 10 louis et de 3 à 4 sacs de blé.

Quant aux écoles des filles, elles sont établies sur le même pied que celles des garçons, si ce n'est que les régentes cherchent en plus à apprendre à leurs écolières les ouvrages de leur sexe sans porter préjudice à leur instruction.

La première régente reçoit pour traitement trois batz par jour et trente deux quarterons de blé par an. La seconde maîtresse perçoit une égale quantité de blé et douze écus.

Dans sa visite des écoles de Romont, le commissaire Musy était accompagné de deux collègues et tous les trois furent également satisfaits de l'état des écoles et des progrès des élèves.

Certains historiens se sont plu à dépeindre sous les sombres couleurs, l'instruction primaire qui se donnait au siècle dernier. Le tableau détaillé que nous venons de placer sous les yeux du lecteur montre qu'avant la Révolution française quelques-unes de nos écoles primaires avaient atteint déjà un degré de prospérité que nous pourrions presque envier aujourd'hui.

Passons maintenant aux écoles que le chanoine place au second rang. (A suivre.)



HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

(Suite.)

§ 27. — LES JÉSUITES ET SAINT CHARLES BORROMÉE. JOSEPH DE CALASANZ

A l'époque où les Jésuites commençaient à travailler à l'éducation de la jeunesse, un homme éminent consacrait ses soins à la formation des ecclésiastiques et à l'instruction du peuple avec un zèle apostolique et des succès si étonnants que son nom mérite d'occuper une place marquée dans l'histoire de l'instruction publique.

Cet homme est Charles Borromée, né le 2 octobre 1538 et